Le présent accord est établi en 3 exemplaires, soit un exemplaire à l'intention de chaque partie.

Berne, le 30.3.2011

Département fédéral de l'environnement, des

transports, de l'énergie et de la

communication

Doris Leuthard, Cheffe de département

Genève, La 23.11.2010

Au nom du Canton de Genève

Mark Muller, Conseiller d'Etat

Lausanne, Le 22.11. 2010

Au nom du Canton de Vaud

Pascal Broulis, Président du Conseil d'Etat Vincent Grandjean, Chanceller

;